



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN**

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Nader Ghabi, directeur général greffier trésorier de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan:

QUE conformément à l'article 1007 du Code Municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à notre bureau, situé au 878, chemin du Roi à Longue-Pointe-de-Mingan ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE les comptes de taxes sont payables en 1 versement échéant le 19 mars 2025 s'il est inférieur à trois cents dollars (300\$) et en trois (3) versements échéant le 19 mars 2025 (34%), le 18 juin 2025 (33%) et le 17 septembre 2025 (33%) s'il est supérieur à trois cents dollars (300\$).

QU'UN intérêt de quinze (15%) l'an sera chargé sur toutes les taxes imposées à compter de leur date respective d'échéance. Une pénalité de cinq dixièmes d'un pour cent (0.5%) du principal impayé sera ajoutée par mois complet de retard jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5%).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, situé à l'adresse mentionnée selon les heures d'ouverture du bureau :

DONNÉ À LONGUE-POINTE-DE-MINGAN, ce 22^e jour du mois de janvier 2025.

Nader Ghabi
Directeur général greffier trésorier